Le Règlement des Etudes
Cursus Danse Contemporaine

(mise à jour janvier 2012)

Schéma du Cursus Danse Contemporaine

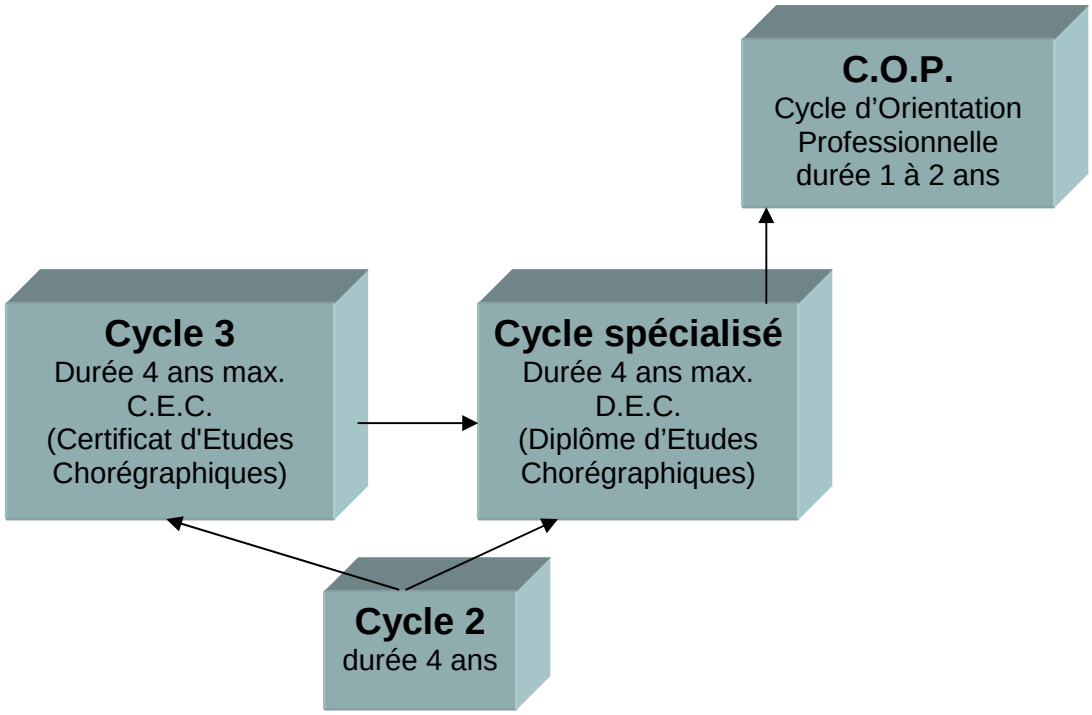

Le Cycle 2 *

objectifs pédagogiques

Le cycle 2 prolonge et approfondit les acquis du 1er cycle dans une perspective d'équilibre entre les différentes disciplines.

La durée du cycle est de 4 ans.

Organisation du cycle (h/hebdo)

degrés	matières obligatoires			
	Danse contemporaine	Formation musicale	Chœur (élèves scolarisés en 6e et 5e)	Danse classique.
2.1	6 X 1h30	voir le cursus de FMD	1h	1h30
2.2				
2.3 et 2.4	3 X 2h et 2 X 1h30		-	

admission inscription

On accède au cycle 2 :

- par décision de jury de la fin de cycle 1
- par concours d'entrée dans l'un des niveaux du cycle.

Programme du concours : participation à un cours éliminatoire et présentation d'une variation libre d'environ 1'30.
Attention : tenir compte des limites d'âge imposées dans ce cycle.
Après l'admission dans le cursus, un niveau d'affectation en formation musicale est précisé par l'administration.

suivi pédagogique

	contrôle continu	évaluation	échéances de fin d'année
2.1	➢ note de cours /20 et appréciations du professeur ➢ mise en situation /20 (événements de classe variés se déroulant au cours de l'année scolaire organisés par l'enseignant)	bulletin d'évaluation : moyenne annuelle /20	
2.2	➢ note de cours /20 et appréciations du professeur ➢ mise en situation (voir examen de milieu de cycle)	bulletin d'évaluation : moyenne annuelle /20	**examen public de milieu de cycle** Jury externe disposant des notes d'évaluation de début du cycle. décisions du jury : ⇨ admis en cycle 2.3 ⇨ maintenu en 2.2 ⇨ réorientation ⇨ non maintenu (fin de scolarité)
2.3	➢ note de cours /20 et appréciations du professeur ➢ mise en situation /20 organisée par le corps professoral	bulletin d'évaluation : moyenne annuelle /20	En cas de résultat insuffisant et après avis du Directeur, possibilité d'être convoqué devant le jury de fin de cycle qui peut mettre fin à la scolarité
2.4	➢ note de cours /20 et appréciations du professeur ➢ mise en situation (voir examen de fin de cycle)		**examen public de fin de cycle** Jury externe disposant des notes d'évaluation de l'ensemble du cycle. décisions du jury : ⇨ admis en CEC ⇨ admis en DEC ⇨ non admis (possibilité d'une 5e année) ⇨ non maintenu (fin de scolarité)

Une **décision de fin de scolarité** dans une des disciplines du cursus entraîne pour la rentrée scolaire suivante, la **non réinscription d'office** dans l'ensemble des matières suivies. En cas d'absence excusée (justification écrite) à l'examen terminal de fin de cycle, l'élève devra présenter les épreuves du **concours d'entrée** du cycle immédiatement supérieur à la rentrée suivante.

* Ouvert aux élèves qui prendraient des dispositions pour suivre tous les cours du cursus, qu'ils soient inscrits ou non dans un établissement partenaire dans le cadre des Classes à horaires aménagés.

Le Cycle 3 - C.E.C. *

objectifs pédagogiques	Ce cycle a pour objet la capacité à développer un projet artistique personnel et à s'intégrer au projet d'un groupe dans le champ de la pratique en amateur. - Autonomie dans l'appropriation de la danse, en tant que langage artistique, et dans l'expérience de l'interprétation - Capacité à analyser des œuvres chorégraphiques - Développement de l'endurance et approche de la virtuosité Il prépare à l'obtention du **Certificat d'Etudes Chorégraphiques (CEC)**.

La durée du cycle est de 4 ans maximum.

	matières obligatoires				facultatif	échéances de fin d'année – dominante contemporaine
	Danse contemporaine	**UV Compl. Jazz**	**UV Compl. Class.**	**FMD**	**Histoire des danses**	
Organisation du cycle (h/hebdo) **suivi pédagogique**	3 X 1h30 et 2 x 2h	1h30	1h30	Voir cursus FMD	1h	➪ **examen de fin d'année** (jury externe), **les décisions du jury :** **1°) les récompenses décernées :** ⇨ U.V. mention très bien ⇨ U.V. mention bien ⇨ mention assez bien **2°) l'admission :** ⇨ admission en DEC ⇨ maintenu en CEC ⇨ non maintenu (fin de scolarité)

Le **Certificat d'études Chorégraphiques** est composé de **3 U.V. obligatoires** : UV de Danse contemporaine, UV Complémentaires de Jazz et Classique. Les mentions très bien ou bien permettent d'obtenir les unités de valeur.
Une décision de fin de scolarité dans une des disciplines du cursus entraîne pour la rentrée scolaire suivante, la non réinscription d'office dans l'ensemble des matières suivies. En cas d'absence excusée (justification écrite) à l'examen terminal de fin de cycle, l'élève devra présenter les épreuves du concours d'entrée du cycle immédiatement supérieur.
Les études dans ce cycle prennent fin avec la plus haute récompense décernée ou lorsque la durée maximale prévue dans le cycle est atteinte ou par décision du jury.

admission inscription	On accède au cycle 3.C.E.C : ➢ par décision de jury de fin de cycle 2 ➢ par concours d'entrée **Attention : tenir compte des limites d'âge imposées dans ce cycle.** Programme du concours : participation à un cours éliminatoire et présentation d'une variation libre d'environ 1'30. Après l'admission dans le cursus, un niveau d'affectation dans les autres matières est précisé par l'administration.

Le Cycle spécialisé – D.E.C. *

Ce cycle est ouvert aux élèves qui ambitionnent de poursuivre leur apprentissage dans les établissements d'enseignement supérieur et/ou ayant le projet d'exercer une activité professionnelle dans le champ de l'art chorégraphique.

Objectifs pédagogiques	- Accomplissement de la dimension artistique en tant que projet de réalisation personnelle - Autonomie dans l'appropriation de la danse en tant que langage artistique et dans l'expérience de l'interprétation - Lecture analytique et construction d'une perception critique des œuvres chorégraphiques rencontrées - Développement de l'endurance et de la virtuosité **Il prépare à l'obtention du Diplôme d'Etudes Chorégraphiques (DEC)**.

La durée du cycle est de 4 ans maximum.

	matières obligatoires					échéances de fin d'année – dominante contemporaine
	Danse contemporaine	**UV Compl. Jazz**	**UV Compl. class**	**FMD**	**Histoire des danses**	
Organisation du cycle (h/hebdo) **suivi pédagogique**	3 X 1h30 et 2 x 2h	1h30	1h30	Voir cursus FMD	1h	➪ **examen de fin d'année** (jury externe), **les décisions du jury :** **1°) les récompenses décernées :** ⇨ U.V. mention très bien ⇨ U.V. mention bien ⇨ mention assez bien ⇨ non maintenu (fin de scolarité)

Le **Diplôme d'études Chorégraphiques** est composé de **5 U.V. obligatoires**. Les mentions très bien ou bien permettent d'obtenir les unités de valeur .

* Ouvert aux élèves qui prendraient des dispositions pour suivre tous les cours du cursus, qu'ils soient inscrits ou non dans un établissement partenaire dans le cadre des Classes à horaires aménagés.

Une décision de fin de scolarité dans une des disciplines du cursus entraîne pour la rentrée scolaire suivante, la non réinscription d'office dans l'ensemble des matières suivies.
Les études dans ce cycle prennent fin avec la plus haute récompense décernée ou lorsque la durée maximale prévue dans le cycle est atteinte ou par décision du jury.

admission inscription	On accède au cycle spécialisé D.E.C. : ➢ par concours d'entrée ➢ par décision de jury de fin de cycle 3CEC Programme du concours : participation à un cours éliminatoire et présentation d'une variation libre d'environ 1'30. Après l'admission dans le cursus, un niveau d'affectation dans les autres matières est précisé par l'administration.

Le cycle d'orientation professionnelle (C.O.P.)

Objectifs pédagogiques	Le cycle d'orientation professionnelle a pour objectif la préparation de l'étudiant à la poursuite d'études supérieures artistiques ou à son entrée dans la vie active. L'étudiant admis dans cette classe se voit proposer un enseignement individualisé basé sur son projet professionnel.

La durée du cycle est de 1 à 2 ans

Organisation du cycle **suivi pédagogique**	Le nombre d'années dans le cycle est fonction du projet d'études établi. Un bilan est fait à la fin de la 1ère année pour décider de la poursuite ou non des études dans le cursus **Définition du projet d'études** L'étudiant admis est placé sous la responsabilité d'un professeur-tuteur. Le contenu du cursus est défini et validé par le directeur. Il fait alors l'objet d'un contrat de formation pour la durée de la scolarité de l'étudiant. **Organisation de la formation** La formation s'appuie principalement sur la mise en situation et vise à la responsabilisation des étudiants : préparation de spectacles, tutorats pédagogiques auprès de jeunes élèves, montage de projets de diffusion, rapport à la création. Un dossier d'étudiant est tenu à jour par l'étudiant et professeur-tuteur. **Validation de la formation** A l'issue de la scolarité, une attestation reprenant le contenu de la formation (appréciations des enseignants, archivages des productions artistiques, et/ou résultats lors d'échéances professionnelles extérieures …) est établie par le directeur et le professeur-tuteur.

admission inscription	L'inscription dans ce cycle est réservée aux étudiants détenteurs au minimum d'**un D.E.C. complet** (ou d'un diplôme similaire pour les candidats étrangers). L'administration est amenée à se prononcer sur la validation éventuelle d'une équivalence de diplôme. Admissibilité : présélection sur dossier comprenant, une **demande d'inscription**, un document précisant le **projet d'études** (validation des acquis, motivations concernant l'orientation professionnelle, domaine de recherche et tout élément complémentaire). Admission : concours (Programme : participation à un cours éliminatoire et présentation d'une variation libre d'env. 1'30) Le concours comporte des **épreuves techniques** et un **entretien avec le jury** permettant le cas échéant de préciser le projet personnel.

Annexe 1
Tableau des limites d'âge

<table>
<tr><th>Tranche d'âge
pour chaque cycle</th><th>Eveil /
Initiation</th><th>1er cycle</th><th>2e cycle</th><th>CEC</th><th>DEC</th></tr>
<tr><td>Danse classique</td><td>6/7 ans</td><td>8/11 ans</td><td rowspan="3">12/15 ans</td><td colspan="2">14/17 ans</td></tr>
<tr><td>Danse jazz</td><td></td><td>8/11 ans</td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td>Danse contemporaine</td><td colspan="2"></td><td>24 ans
maximum</td><td>26 ans
maximum</td></tr>
</table>

Département de formation musicale pour les danseurs

Le niveau de formation musicale danseur est indépendant du niveau de danse (sauf pour les niveaux Initiation à 1.3).
Après l'admission dans le cursus, un niveau d'affectation est précisé par l'administration.

A partir du collège, les élèves ne peuvent être affectés à un niveau inférieur au 1.3.

Le cursus se déroule en 3 cycles.
A l'occasion du contrôle continu opéré par le professeur en cours d'année, il peut être procédé à un changement de niveau.

Suivi pédagogique – Organisation

	contrôle continu		évaluation	échéances de fin d'année
Cycle 1	**Init.** **1.1** **1.2**	➢ note de cours /20 et appréciations du professeur	✎ bulletin d'évaluation : moyenne annuelle /20	
	1.3 **1.4** **Durée :** **1 à 3 ans**	➢ note de cours /20 et appréciations du professeur ➢ mise en situation /20 (voir examen de fin de cycle)	✎ bulletin d'évaluation : moyenne annuelle /20	✎ **examen de fin de cycle :** décisions du jury : ⇨ admis en cycle 2 ⇨ maintenu en cycle 1 ⇨ non maintenu (fin de scolarité)
Cycle 2 **Durée : 2 ans Maximum**	**2.3** **2.4** **Durée :** **1 à 3 ans**	➢ note de cours /20 et appréciations du professeur ➢ mise en situation /20 (voir examen de fin de cycle)	✎ bulletin d'évaluation : moyenne annuelle /20	✎ **examen de fin de cycle :** décisions du jury : ⇨ admis en cycle 3 ⇨ maintenu en cycle 2 ⇨ non maintenu (fin de scolarité)
Cycle 3 **Durée : 2 ans Maximum**	**DEC 1** **DEC 2** **Durée :** **1 à 3 ans**		✎ **examen de fin de cycle** (jury externe) décisions du jury : ⇨ U.V. mention Très-bien ou Bien ⇨ mention assez-bien ⇨ non maintenu (fin de scolarité)	

Un examen de fin de cycle ne peut être présenté plus de deux fois.